

## **FO Banques signe un nouvel accord Incivilités pour la branche AFB**

Le premier accord "Incivilités" de notre profession est arrivé à échéance en novembre 2009. Après plusieurs mois de négociation, les organisations syndicales de notre profession ont signé un nouvel accord couvrant l'ensemble des banques AFB.

Les représentants de FO Banques, au sein des groupes de travail ou au cours des réunions plénières de débats et négociations, ont porté les revendications et contribué aux évolutions du texte, dans le souci permanent de protéger au mieux les salariés(es) de la profession bancaire et des sociétés de crédit.

Cette renégociation était d'autant plus importante dans une période où les salariés des banques sont souvent les premières victimes du lynchage médiatique dont est victime notre profession du fait de la crise financière.

**Indiscutablement, ceux-ci ne sont pas responsables :**

- de l'envolée de certains tarifs bancaires,
- du comportement des patrons banquiers,
- et des bonus et salaires de ces mêmes patrons.

**Ce nouvel accord s'articule en 4 volets :**

- précise et définit les caractéristiques des incivilités (verbales, comportementales physiques),
- définit les mesures de prévention (information, formation, équipement,),

- définit les dispositifs d'assistance,
- prévoit le recensement et l'évaluation des actes d'incivilités.

Cet accord va plus loin que le premier accord. Ainsi, il sera dorénavant réexaminé tous les ans afin d'essayer de le faire évoluer en même temps que la société dans laquelle nous vivons.

Ainsi, à la lumière du premier accord, nous nous sommes aperçus que le nombre des violences verbales envers les salariés de notre profession a considérablement progressé.

Il est devenu courant aujourd'hui qu'un client ait des propos déplacés vis-à-vis d'un salarié de la banque.

**Insultes, voire menaces verbales se banalisent.**

Fort de ce constat, FO Banques, pensant que ces incivilités constituent bien souvent la première étape qui mène à l'agression, a souhaité faire améliorer l'accord de branche en prenant plus encore en considération les violences verbales.

En effet, dans certains cas, les menaces ou injures peuvent être tout aussi «dévastatrices» pour le salarié qu'une agression physique.

**La peur, l'anxiété peuvent avoir des conséquences mêmes plus importantes que des dommages corporels.**

### **Sommaire :**

Pages 1 et 2 : FO Banques signe un nouvel accord incivilités pour la branche AFB -  
Page 2 : Résultats d'élections au CIC EST et au CIC Lyonnaise de Banque

A cet égard, des courriers de rappel pouvant aller jusqu'à la fermeture de compte seront envoyés aux clients qui auraient un comportement déplacé vis-à-vis d'un salarié de notre profession.

La prise en charge, l'assistance et le suivi du personnel victime d'incivilités seront donc également renforcés.

**Le salarié ne doit jamais se sentir seul et "abandonné" par l'entreprise face aux incivilités de la clientèle...**

Dans le prolongement de la réglementation générale du code du travail, l'employeur est

responsable de la protection physique et mentale des salariés.

FO Banques restera très attentif dans le suivi de cet accord qui prévoit le recensement des incivilités. Si des dérapages devaient avoir lieu, ils seront dénoncés et nous en tirerons les conséquences.

Si ce texte est novateur, il n'est pas gravé dans le marbre, il devra être régulièrement adapté aux évolutions sociétales actuelles.

Pour FO Banques, cet accord est un des moyens pour contribuer à restaurer de meilleures conditions de travail dans notre profession... **A suivre.**

Pascal LAGRUE

Sébastien BUSIRIS



## ***Dernière minute***

### **Elections au CIC EST : FO 1ère Organisation Syndicale !**

Du 6 au 13 janvier se déroulaient les élections de CE et de DP au CIC EST.

Le nouveau CE, créé et imposé par la direction, comporte 3708 salariés, il regroupe les 9 anciens CE présents sur la région.

Malgré les incertitudes liées au vote électronique et à ce nouveau périmètre de CE, **FO CIC EST** emporte largement les élections avec **près de 45% des voix et 7 élus sur 13 au CE !**

Pour les élections de Délégués du Personnel, **FO CIC EST** est, là encore, première Organisation syndicale et obtient **61 Elus sur 118 possibles (+20 sièges) !**

Merci aux salariés de CIC EST pour leur confiance et leur soutien et un grand bravo aux équipes **FO CIC EST** pour le travail effectué.

### ***Mais aussi !***

### **Elections au CIC Lyonnaise de Banque : FO 1ère Organisation Syndicale !**

Le 15 décembre 2009 se déroulaient les élections de CE et de DP au CIC Lyonnaise de Banque.

Le nouveau CE, créé et imposé par la direction, comporte 3750 salariés, il regroupe les anciens CE présents sur la région (de l'Ain au Languedoc).

Malgré les incertitudes liées à ce nouveau périmètre de CE, **FO CIC Lyonnaise de Banque** emporte largement les élections avec **33% des voix et 6 élus sur 13 au CE !**

Pour les élections de Délégués du Personnel, **FO CIC Lyonnaise de Banque** est là encore première Organisation syndicale et obtient **19 Elus sur 53 possibles (36,04% des voix) !**

Merci aux salariés de CIC Lyonnaise de Banque pour leur confiance et leur soutien et un grand bravo aux équipes **FO CIC Lyonnaise de Banque** pour le travail effectué.